

ENSEIGNER LE FLE EN IMMERSION POUR FACILITER L'INTÉGRATION

Clara ABRUDEANU

Centre de Formation Montjoye Méditerranée, Nice

Résumé: *La politique française en matière d'immigration a changé et les nouveaux dispositifs d'accueil s'organisent à présent autour de deux axes-clés : formation et intégration. Tous les migrants sont désormais mobilisés dans l'apprentissage du français, la maîtrise de la langue du pays d'accueil étant aujourd'hui considérée comme un vecteur essentiel d'accès à l'autonomie.*

La formation linguistique à destination des étrangers installés sur le territoire a subi des modifications suite à trois événements : la reconnaissance de la formation linguistique au titre de la formation professionnelle (2004), l'adoption du CECRL par le système éducatif français (2005), la mise en place du DILF en relation avec le nouveau dispositif d'intégration des primo-arrivants, le CAI (2007).

La présente contribution traitera de notre expérience d'enseignant et concepteur de programmes d'enseignement du FLE. Nous montrerons comment les recommandations du CECRL, les objectifs fixés par les institutions et les besoins concrets des migrants peuvent s'articuler dans la réalisation d'outils pédagogiques dont la finalité est d'aider les apprenants étrangers - provenant de contextes socio-économiques, culturels et religieux très différents - à atteindre leur objectif commun : l'intégration durable dans une Europe qui promeut la diversité linguistique, la pluralité culturelle, la mobilité et la communication dans le respect des identités.

Mots-clés : didactique, FLE, CECRL.

I. L'immigration : contexte socio-politique

I.1. Politiques européennes

Face à l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe et au constat de la diversité croissante des nationalités des résidents des pays européens, l'Europe met en œuvre une collaboration accrue entre les Etats membres afin de définir un cadre cohérent permettant une immigration égale et ordonnée. L'Europe actuelle conçoit l'intégration des migrants comme une responsabilité commune nécessitant une solidarité nationale et européenne. Les programmes d'intégration mis en place visent à la fois l'intégration dite effective des migrants déjà établis sur le territoire et l'adoption de mesures spécifiques pour l'intégration des nouveaux arrivants.

L'époque des approches européennes traditionnelles pour la gestion de la diversité culturelle croissante, telles que l'*assimilationnisme* et le *communautarisme*, est à présent révolue. Depuis 2008, elles ont laissé la place à une nouvelle valeur – clé européenne, le *dialogue interculturel*. Celui-ci est défini comme « un échange de points de vue ouvert, respectueux et basé sur la compréhension mutuelle, entre des individus et des groupes qui ont des origines et un patrimoine éthique, culturel, religieux et linguistique différents. » (Livre blanc sur le dialogue interculturel, 2008 : 12)

Une gestion des flux migratoires réussie et en adéquation avec la société européenne actuelle passe aujourd'hui par l'atteinte des trois objectifs spécifiques suivants : **l'intégration et la participation**, pour parvenir à l'égalité des chances; **la convivialité pacifique**, nécessaire au respect, dans un esprit de tolérance, des droits et libertés de l'individu et notamment de la liberté d'opinion et de religion ; **la mise en valeur de la diversité culturelle** en tant que ressource. (Déclaration de Stuttgart, 2003:2)

L'accès des migrants à la langue du pays d'accueil est cité comme un droit fondamental (cf. article 19 de la *Charte sociale européenne révisée*, 1996). Le Conseil de l'Europe encourage les Etats membres à faciliter et à favoriser l'enseignement de la langue nationale du pays d'accueil aux migrants adultes: « Des cours de langue pour adultes, associés à des cours d'intégration, devraient être proposés dans tous les quartiers ; de même, il convient de mettre en place des cours de langue spécifiques dans le cadre de l'insertion professionnelle. » (Déclaration de Stuttgart, 2003 : 3)

I.2. Approche française de l'immigration

Les orientations et les recommandations européennes ont fait écho en France où différents dispositifs ont vu le jour. Certains visent la formation tout au long de la vie en général et ont pour finalité d'aider les publics de bas niveau de qualification dans l'acquisition des compétences clés ; d'autres, plus spécifiques, visent l'accompagnement des étrangers, nouvellement arrivés ou déjà installés sur le territoire, dans l'acquisition de la langue du pays d'accueil.

La France a été parmi les premiers pays de l'Europe à prendre en compte toute l'importance d'une bonne maîtrise de la langue dans le processus d'insertion durable de ses ressortissants mais aussi dans l'intégration des migrants qu'elle a accueillis. En effet, depuis 2005, la France reconnaît la formation linguistique au titre de la formation professionnelle et, dans ce cadre, les travailleurs qui ont une maîtrise insuffisante de l'outil linguistique pour la communication dans le cadre de leur vie professionnelle ou privée peuvent bénéficier d'une prise en charge des cours de langue dans le cadre du DIF (Droit individuel à la formation). En parallèle, l'Etat français a mis en place différents systèmes pour favoriser l'accès à la formation des inactifs, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi de longue ou courte durée, bénéficiaires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion), femmes au foyer, etc. Ainsi, à l'heure actuelle, chaque demandeur d'emploi, chaque salarié ou bien tout adulte de plus de 16 ans désireux de se former à un moment ou un autre de sa vie peut trouver une réponse adaptée à ses besoins en formation.

Dans la perspective de la volonté européenne commune de faciliter l'accès à la formation à tout moment de la vie afin de favoriser la réussite de la valorisation personnelle et, plus globalement, afin de construire une société fondée sur la connaissance, la multiplication des structures de formation est apparue comme une nécessité évidente. La diversification des besoins et des demandes en formation ainsi que la complexification des politiques de prise en charge ont engendré une décentralisation de la formation. L'Etat confie à présent certaines de ces missions à des prestataires de services, qui sont sélectionnés pour une durée déterminée allant de un à trois ans suite à des réponses aux appels d'offres régionaux ou nationaux.

I.3. Acteurs de la formation pour l'intégration

Faciliter l'accès aux savoirs pour tous les publics indifféremment de leurs possibilités de mobilité et de leurs disponibilités revient à proposer une réponse de proximité suffisamment variée pour qu'elle puisse s'adapter aux besoins de chacun. Dans ce sens et au sujet des migrants adultes en particulier, les recommandations européennes sont très explicites : « Des cours de langue pour adultes [...] devraient être proposés dans tous les quartiers [...] » (Déclaration de Stuttgart, 2003 : 3)

Les cursus de formation à destination des adultes sont actuellement assurés par des centres de formation publiques et privés et par des associations.

La décentralisation de la formation et la diffusion croissante de l'attribution des marchés selon le système des appels d'offres a eu des retombées positives sur la manière dont les différents organismes construisent et dispensent leurs formations. L'expérience et la qualification des équipes pédagogiques étant l'un des critères de sélection dans l'attribution d'un marché, les organismes de formation accordent une importance accrue au recrutement de personnel compétent et de plus en plus spécialisé. La cohérence des programmes pédagogiques est un autre facteur de poids dans cette sélection, ce qui amène les organismes à développer la réflexion sur leurs pratiques. Nous assistons ainsi depuis quelques années à une professionnalisation croissante des acteurs privés intervenant dans le secteur de la formation continue en général et, plus particulièrement, de ceux intervenant dans la formation linguistique des migrants adultes.

Par ailleurs, dans le processus de création de nouveaux dispositifs pour la formation linguistique des migrants, l'Etat a mobilisé des spécialistes de tous les domaines : formateurs, universitaires, consultants, etc. Cette mobilisation a fait entrer la problématique de l'enseignement du FLE à destination des migrants adultes dans la sphère d'intérêt des chercheurs et des universités. Désormais, la formation des migrants n'est plus laissée au hasard des associations caritatives fonctionnant sur le principe du bénévolat ; elle est devenue un domaine de recherche à part entière. Cet aspect de la didactique du FLE, considéré dans le passé comme marginal et sans intérêt particulier, se trouve aujourd'hui sous la lumière de tous les projecteurs. Il fait l'objet de nombreuses recherches et publications et il est maintenant intégré dans les cursus universitaires des filières FLE / FLS. La formation linguistique des étrangers immigrés s'enrichit chaque jour tant de la réflexion des universitaires qui côtoient le milieu que du recrutement de formateurs de plus en plus qualifiés.

I.4. Le centre de formation et l'Association Montjoye

Le Centre de Formation Montjoye Méditerranée (désormais CF2M) est, dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, un acteur très présent dans le domaine de la formation en vue de l'insertion sociale et professionnelle. A plus grande échelle, l'Association Montjoye dont le centre de formation ne constitue qu'un des services, oeuvre au quotidien et depuis sa création, en 1949, dans tous les secteurs de l'insertion et, plus généralement, de l'assistance aux personnes fragiles ou en difficulté (victimes d'agressions diverses, enfants, jeunes travailleurs, chômeurs de tout âge, étrangers). La vocation de l'Association pour l'accompagnement vers l'acquisition de savoirs comme moyen de sortir de la précarité et de construire un avenir meilleur s'est manifestée dès l'aube de sa création. En 1950, les bénévoles de l'époque mettaient en place un enseignement scolaire et ménager pour les jeunes filles en difficulté afin de les sauver de la rue. Depuis, cette vocation n'a cessé de mûrir et s'est concrétisée en 1989 par la création de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée, devenu ensuite un centre de formation dynamique qui a su s'adapter aux évolutions des besoins de la société et s'imposer comme un pôle d'innovation dans la région PACA.

« Pour mener une politique d'intégration réussie, il est nécessaire de s'appuyer sur **les réseaux** des différents niveaux politiques, mais aussi sur tous les secteurs politiques à l'échelon local et sur l'engagement de la société civile. » (Déclaration de Stuttgart, 2003 : 1). Dans ce sens, l'Association Montjoye et le CF2M ont su créer des liens et établir des partenariats avec les institutions de l'Etat, les collectivités locales et les autres organismes de formation présents sur le territoire. Conscient de la complexité du processus d'insertion ainsi que de la pluralité des besoins des apprenants, le CF2M

mobilise au quotidien son réseau associatif et institutionnel afin de parvenir à proposer une réponse complète et adaptée aux besoins des apprenants.

II. Les publics migrants

Le CF2M est mandaté par différentes structures de l'Etat pour dispenser des formations en vue de l'intégration et de l'insertion socio-professionnelle. A ce titre, il intervient auprès des publics suivants : étrangers primo-arrivants, étrangers déjà installés sur le territoire, jeunes 16 – 25 ans, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés et salariés. Tous ces publics ont en commun des carences dans l'acquisition des savoirs de base, carences qui se manifestent dans leur vie sociale et professionnelle et qui entravent la réussite de leur parcours d'insertion. Les migrants ou les personnes d'origine étrangère ne constituent donc qu'une partie des publics qui bénéficient de formations au sein du CF2M, mais ce sont eux qui nous intéressent ici plus particulièrement et que nous détaillerons ci-dessous.

En 2008, le CF2M a assuré 648 parcours de formation dans le centre de Nice et ses antennes de Menton et Beausoleil. Ces parcours, dans leur très grande majorité, se sont déroulés dans le cadre des dispositifs d'aide à l'insertion, financés par l'état, la région et les collectivités locales. Les ressortissants étrangers représentent 81% des apprenants formés au CF2M en 2008. Plus de 500 personnes ont donc bénéficié d'une formation linguistique en vue de leur insertion. Parmi ces personnes, on compte bien évidemment un nombre significatif de primo-arrivants (216 individus), mais ils ne constituent pas la majorité. Des étrangers établis sur le territoire français depuis 3 ans ou plus ont également manifesté le besoin d'améliorer leur maîtrise du français.

II.1. La diversité des profils et des dispositifs de formation

L'analyse des publics que nous avons formés en 2008 met en évidence la diversité des profils et de tous les aspects : âge, nationalité, niveau d'études, niveau de qualification, situation familiale. Tous les âges sont représentés, de 16 à 60 ans ou plus, ainsi que tous les niveaux d'études : personnes non scolarisées, personnes peu ou mal scolarisées, personnes ayant obtenu dans leur pays un diplôme supérieur à Bac +3. Cette dernière diversité est la principale source d'hétérogénéité par rapport aux profils d'apprentissage. Elle représente l'une des premières difficultés dans l'organisation de formations linguistique pour les migrants et constitue un aspect incontournable de la didactique du FLE pour les immigrés et donc l'un des principaux paramètres à intégrer dans tout travail d'ingénierie pédagogique à destination de ces apprenants.

Par rapport au sexe des bénéficiaires, nous avons constaté une très forte représentativité de femmes, environ 75 %. Cela s'explique par une caractéristique de l'immigration au niveau national car en 2003, en France, sur 128 000 nouvelles entrées, 77 230 se sont faites suite au mariage avec un ressortissant français. (Jean Piel, site RFI, 23 juin 2006)

Quant à leur nationalité, les apprenants les plus nombreux viennent du Maghreb et de la Russie; suit le Portugal par le biais de l'immigration cap verdienne dans ce pays. Ainsi, la plupart des migrants adultes ayant bénéficié d'une formation linguistique en 2008 sont des ressortissants des pays tiers. Ces données nous permettent de mieux approcher leurs besoins en matière de formation, car ils doivent réussir leur intégration non seulement dans le pays d'accueil mais aussi dans l'Europe de la diversité culturelle, sociale et économique.

Nationalité	
Russe et Tchétchène	15,95%
Tunisienne	12,86%
Marocaine	12,62%
Portugaise	7,38%
Gitane	6,67%
Algérienne	5,71%
Philippine	2,14%
Autres avec - 2% prises individuellement	36,43%

Ces étrangers ont intégré un parcours de formation par le biais de différents dispositifs. Les ressortissants de la Communauté européenne et les autres étrangers déjà installés en France sont pris en charge dans le cadre des ETAPS (Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs), des formations financées par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou bien dans le cadre des dispositifs financés par le Conseil général des Alpes Maritimes (pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion et de leur conjoints). Quant aux ressortissants des pays tiers, la plupart intègre la formation linguistique dans le cadre du CAI (Contrat d'accueil et d'intégration). Chacun de ces dispositifs a ses spécificités, ses avantages et ses limites. Les acteurs de la formation doivent composer au quotidien en fonction de ces spécificités pour proposer à chaque individu une formation adaptée, selon ses acquis, ses besoins et ses aspirations. Les formations ETAPS, à destination des jeunes adultes 16 - 25 ans présentent l'avantage de pouvoir proposer des parcours plus longs et plus complets (formation linguistique, mais aussi remise à niveau en mathématiques, formation civique, initiation aux TIC, etc.). Mais elles supposent une grande disponibilité de la part des apprenants qui doivent effectuer 35 heures de formation hebdomadaire. Ce type de formation n'est donc pas accessible aux personnes ayant des contraintes de l'ordre de la vie privée (jeunes mères de famille, par exemple). Les formations dans le cadre du CAI présentent l'avantage d'être proposées aux migrants peu après leur arrivée sur le territoire, de fonctionner sur le système des prescriptions individuelle et d'intégrer l'obtention d'un diplôme national, le DILF (Diplôme Initial de Langue Française). Mais, malheureusement, l'accès à de telles formations est soumis à des critères d'éligibilité et tous les migrants ne sont pas susceptibles de signer le CAI.

II.2. La pluralité des besoins

La diversité des publics engendre la diversité des besoins subjectifs (ressentis par le migrant selon son origine, les conditions de son arrivée, son niveau d'études, etc.) et objectifs tels que définis par les institutions du pays d'accueil (dans le cadre du CAI, par exemple) et par la réalité de la société d'adoption. Si les différents dispositifs de formation gèrent l'hétérogénéité des besoins d'ordre objectif, les besoins subjectifs des publics se font fortement ressentir tout au long des parcours de formation. A la pluralité engendrée par les différences d'ordre social, culturel et ethnique s'ajoute une autre dimension très importante qui est, elle aussi, génératrice de diversité et d'hétérogénéité ; il s'agit du projet professionnel de chaque individu (accéder rapidement à l'emploi, intégrer une formation qualifiante, réintégrer la formation initiale) et, plus globalement, de son projet de vie. Mais au-delà de ces différences, les migrants sont des personnes en situation d'immersion qui ont en commun le besoin de communiquer de manière

efficace dans les situations les plus courantes de la vie quotidienne. Au début de leur formation et jusqu'à l'acquisition du « niveau de maîtrise efficace », les migrants ont tous les mêmes besoins de communication.

Une fois ce niveau minimum commun acquis, les besoins en formation des migrants se différencient. Ce qui les distingue à ce moment sont les domaines de vie dans lesquels ils sont ou seront amenés à communiquer ainsi que le degré de complexité des tâches qu'ils ont à accomplir.

Par ailleurs, au-delà de l'objectif immédiat d'intégration dans la société française, les populations étrangères, provenant de contextes très différents, ont également en commun un objectif à long terme, à savoir : l'intégration durable dans l'Europe. En conséquence, les adultes migrants ont des besoins aussi bien dans l'apprentissage des savoirs linguistiques, que dans l'acquisition des savoir-faire communicationnels et sociaux.

III. L'élaboration d'une offre de formation adaptée

Tous les spécialistes s'accordent à présent à dire que l'intégration réussit au mieux lorsque les mesures de soutien tiennent compte de la situation individuelle des migrants, lorsque les acteurs divers oeuvrant dans le domaine de l'intégration proposent un programme de soutien cohérent et adapté aux conditions de vie individuelles des immigrés. A la lumière de ce constat généralement accepté aujourd'hui, il apparaît clairement que tout organisme de formation doit chercher à optimiser la formation linguistique des migrants en leur proposant un apprentissage en parfaite adéquation avec leurs objectifs et en les amenant vers la construction de leur propre compétence langagière, selon leurs besoins réels d'intégration et d'insertion socio-professionnelle.

III.1. Le CECRL – un référentiel nécessaire

Dans ce contexte, travailler en conformité avec les recommandations du CECRL s'impose comme une nécessité et comme une solution naturelle, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la décentralisation de la formation a bien évidemment généré un manque d'homogénéité de l'offre dans le domaine de la formation linguistique des migrants. L'adoption d'un référentiel commun permet de gommer les disparités qui existent selon les organismes de formation et les différents lots définis pour chaque territoire et de favoriser l'égalité des chances en participant à l'un des objectifs du CAI, celui de garantir à tout primo-arrivé des prestations en matière de formation comparables en différents points du territoire. Par ailleurs, la perspective actionnelle du CECRL qui envisage la langue comme un outil dont l'acquisition permet à l'individu d'agir dans les différents domaines de la vie et l'approche par tâche avec le fort accent qui est mis sur la contextualisation de l'apprentissage conviennent tout à fait aux migrants, qui sont avant tout des apprenants en immersion. Le CECRL présente également l'avantage de proposer une classification des situations de communication à maîtriser selon quatre domaines d'emploi de la langue du pays d'accueil : domaines personnel, public, professionnel et éducationnel. Enfin, le CECRL permet une évaluation plus précise des acquis car, par sa structure arborescente en trois niveaux généraux de compétences et ouverte à des subdivisions, il situe « les apprentissages dans une dynamique cohérente et une logique d'acquisition. S'y référer permet de définir pour une personne les acquis et les manques. La dissociation des domaines de compréhension et d'expression orale et écrite permet d'envisager des profils de compétences hétérogènes et de diagnostiquer avec précision les besoins des apprenants. » (BEACCO, J. – C. &all, 2005 : 9)

III.2. La construction de curricula opérationnels

Fort d'une expérience de plusieurs années dans la formation auprès des publics migrants en difficulté et/ou en voie d'insertion socio-professionnelle, le CF2M travaille depuis peu sur la création et la mutualisation d'un référentiel des situations de communication qui optimise la création de parcours d'apprentissage du français au niveau A1, parcours qui prennent en compte de manière exclusive les besoins concrets de ces publics et qui proposent des supports entièrement adaptés à ces apprenants, pour lesquels les supports proposés par la plupart des méthodes actuellement disponibles sont difficilement utilisables en tant que tels. Le référentiel proposé sera entièrement modulable pour répondre à la situation réelle du terrain, caractérisée par la grande diversité des apprenants selon leur origine, leur âge, leur parcours de vie et leur projet et, donc, par la nécessité de disposer d'un outil de formation flexible et facilement personnalisable.

Compte tenu des diverses contraintes administratives (durée des parcours, conditions d'obtention du permis de séjours sur le territoire, conditions du CAI, etc.) et des contraintes personnelles propres à chaque apprenant (famille, situation matérielle, ...), il est impératif aujourd'hui : a) d'expliciter les demandes des acteurs investis dans l'insertion des migrants ainsi que les compétences définies par le CERCL ; b) d'identifier clairement ce qui est à apprendre et à connaître selon les besoins langagiers spécifiques des apprenants ; c) de disposer de supports pédagogiques adaptés qui stimulent la motivation des apprenants. Cela afin de rendre la formation efficace en permettant aux formateurs de construire rapidement des parcours d'apprentissage personnalisés, adaptés à chacun.

Construire des curricula opérationnels et de qualité se traduit par plusieurs impératifs : a) isoler, à partir du CERCL et l'analyse du contexte, les objectifs spécifiques de la formation linguistiques des migrants ; b) rendre ces objectifs plus explicites, non seulement aux yeux du formateur - enseignant mais aussi à ceux de l'apprenant migrant ; c) faciliter et favoriser l'élaboration de parcours de formation personnalisés, selon les situations dans lesquelles les apprenants seront amenés à communiquer ; d) stimuler l'implication de l'apprenant dans son parcours d'apprentissage par l'énonciation d'objectifs transparents et en adéquation avec ses besoins.

III.3. L'individualisation des parcours

Afin d'apporter une réponse adaptée à chaque profil d'apprenant, le CF2M fonctionne tout au long de l'année selon le principe des entrées et des sorties permanentes et assure des entrées en formation rapides et flexibles en termes de durée, rythme et contenus. Le pôle linguistique du CF2M comporte trois domaines de formation : 1) l'alphanétisation, pour les publics non scolarisés ; 2) le français langue étrangère en cours de groupe, pour les niveaux élémentaire A1 et A2 et 3) la remise à niveau en français selon le principe de l'autoformation accompagnée, pour les niveaux indépendant B1 et B2. Selon ses acquis et ses manques, l'apprenant peut intégrer un ou deux de ces domaines de formation. De plus, l'organisation thématique et cyclique des parcours, en modules et séquences, permet à l'apprenant d'assimiler l'ensemble des savoirs indifféremment du moment où il a intégré la formation.

III.4. L'accompagnement transversal

La formation linguistique des adultes d'origine étrangère se doit de viser à favoriser l'insertion durable par la valorisation de l'individu dans le cadre de la société d'accueil, valorisation qui suppose une bonne maîtrise de la langue française pour lui permettre d'exploiter au mieux ses compétences réelles dans la réalisation de son projet de vie. Ainsi la formation linguistique des adultes migrants s'inscrit dans une démarche globale d'insertion et de retour à l'emploi. Cette démarche suppose un accompagnement transversal prenant en compte tous les éléments du parcours de vie des apprenants. L'environnement de la formation et les conditions générales de sa réalisation constituent des éléments essentiels dans la réussite du parcours d'intégration. C'est pourquoi, le CF2M considère que sa mission va au-delà des enseignements des savoirs théoriques et qu'il est nécessaire d'intégrer à sa démarche pédagogique la prise en compte de l'ensemble des éléments personnels et professionnels qui influent sur le parcours de formation. Pour ce faire, le CF2M propose un accompagnement transversal qui se décline en quatre axes : 1) la mobilisation du réseau associatif et institutionnel de l'Association Montjoye ; 2) le suivi individualisé des stagiaires ; 3) la mise en œuvre de prestations ponctuelles spécifiques en fonction des besoins identifiés ; 4) la concertation pédagogique en équipe et avec les organismes de formation partenaires.

IV. Synthèse

Le CF2M se propose d'être pour les apprenants étrangers plus qu'un centre de formation, une école qui enseigne des savoirs théoriques. Il se veut le reflet de la société française avec ses diversités de tous genres. Il constitue un lieu de mixité, un espace pluriculturel qui encourage tant les échanges culturels, sociaux et ludiques dans le respect de la diversité que la solidarité et la liberté d'expression. Il accompagne les bénéficiaires à la fois dans l'acquisition de l'outil linguistique, dans l'accès à la culture, à la citoyenneté active et dans l'ouverture vers l'interculturel.

Il y a un peu plus de 50 ans, Noam Chomsky réinterprétait le célèbre aphorisme de Descartes et proposait *Je parle, donc je suis*. Aujourd'hui, le CF2M prend en compte tous les aspects sociaux, cultuels et citoyens de la formation des migrants et oeuvre dans la solidarité afin que tout migrant puisse dire un jour fièrement *Je communique, donc j'existe dans ma société d'adoption et je construis mon avenir ainsi que celui de mon pays d'accueil*.

BIBLIOGRAPHIE

- Abrudeanu, C., *De l'approche du texte dans l'enseignement du FLE en vue de la préparation au DILF*, in Actes du Colloque international de linguistique LE TEXTE: modèles, méthodes, perspectives, Cluj, 2008
- Beacco, J.-C., *Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, Conseil de l'Europe, Division des Politiques linguistiques – Division des Migrations, 2008
- Beacco, J.-C., Ferrari, M., Lhote G., Tagliante Ch, *Niveau A1.1 pour le français*, Didier, Paris, 2006
- CECRL, Conseil de l'Europe *Cadre Européen Commun de Référence pour les langues : Apprendre, Enseigner, Évaluer*, 2001
- Déclaration finale de la Conférence « Intégration et participation des étrangers dans les villes d'Europe », Stuttgart, 15 – 16 septembre 2003
- Gloaguen – Vernet, N., *Enseigner le français aux migrants*, Hachette, Paris, 2009
- Livre blanc sur le dialogue interculturel *Vivre ensemble dans l'égale dignité*, Conseil de l'Europe, mai 2008